



SPASEEN-FO

Académie de Nantes

2 place de la Gare de l'État – 44200 NANTES

Tél : Laure Chebardy-Banse (49-72) : 06 23 38 22 50

Tél : René Richard (44-53-85) : 06 23 73 56 40

E-Mail : spaseenfo44@gmail.com / Site : <https://spaseenfo.fr>



CSA des services académiques du 12 mai 2025

Traitements à 90% en cas de CMO et télétravail dans les CIO

Les représentants du SPASEEN FO ont siégé au nom de leur fédération, la FNEC FP FO au CSA-SA du 12 mai 2025. Ils ont porté la parole et les revendications des personnels administratifs des services déconcentrés de l'académie.

Après la lecture d'une déclaration liminaire, dont vous trouverez des extraits ci-dessous, ils ont porté les revendications et inquiétudes des collègues sur deux points précis : les traitements à 90% en cas de CMO et le télétravail dans les CIO.

En voici le compte rendu et l'analyse des représentants du SPASEEN FO :

1 Déclaration liminaire (extraits) :

Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs, ce CSA-SA se réunit alors qu'on parle d'accélération dans les menaces qui pèsent sur l'Éducation, sur ses agents, et de façon plus générale sur l'ensemble des services publics et de la protection sociale. L'exigence du président Macron de faire exploser les budgets d'armement, au-delà de la loi de programmation militaire votée en 2023 qui entraînait déjà 40% d'augmentation du budget d'armement en 2025. Mais tout porte à croire que les intentions de Macron et de son gouvernement seront de faire payer les bombes, les avions, les munitions par nos retraites, par des réductions budgétaires de tous ordres, à commencer par des réductions dans le budget de l'Éducation Nationale.

Honteux par exemple la mesure consistant à prélever, après le 1er jour de carence, 10% du traitement d'un agent dès lors qu'il est en congé maladie ordinaire. Autrement dit, plus il y aura de fonctionnaires malades, plus l'État réalisera des économies. Nous l'avons déjà dit, nous le redisons : c'est la double peine en cas d'arrêt maladie, c'est la fragilisation de collègues qui seront contraints d'aller travailler alors qu'ils sont malades.

Ce que veulent les personnels, c'est de la reconnaissance du travail effectué par un véritable plan de requalification et un meilleur salaire par l'augmentation de la valeur du point d'indice, seule garantie pendant la carrière et pour le calcul de la retraite !

Ce que veulent les personnels c'est la création d'emplois à la hauteur des besoins notamment, l'arrêt des suppressions de postes cachées, des outils de travail fonctionnels et aboutis, l'arrêt des heures supplémentaires non rémunérées des personnels administratifs, ITRF et contractuels, le rétablissement d'une vraie médecine du travail digne de ce nom.

La FNEC FP-FO continuera à organiser les personnels pour gagner sur la retraite à 60 ans, pour une augmentation générale des salaires et la revalorisation du point d'indice, pour l'abrogation des contreréformes qui dégradent nos conditions de travail. Contre la guerre et l'austérité, la vie et rien d'autre !

2 Congés de maladie ordinaire :

Questions FO : Pour donner suite à la publication sur ETNA le 28 avril concernant la mise en place de la rémunération des congés de maladie ordinaire à compter du 1er mars 2025 :

Quel impact sur la charge de travail des services RH concernés, SIDEEP, DIPE, DIPATE, DEP, SAGEP, SAE ?

Quels délais de mise en application logiciel par logiciel ?

Quelles modalités ? les retraits seront effectués en une seule fois ou bien étalés ? Les collègues concernés seront-ils prévenus et auront-ils la possibilité de demander un étalement ?

Réponse du Secrétaire Général d'Académie : Il y a une question de volumétrie et de logiciel.

Nous sommes conscients que cela va engendrer une surcharge de travail. Nous sommes en contact régulier avec les chefs de services pour trouver la meilleure organisation.

Le blocage est l'impossibilité de prendre des arrêts et avoir une solution automatisée pour payer. Les outils devraient arrivés début juin pour une application en juillet ou août

Pour les retraits de salaires nous attendons les directives du ministère !

Même si c'est un début de réponse pour le SPASEEN FO, cela n'est pas suffisant ! Il est inacceptable que cette mesure injuste surcharge les collègues dans les services de gestion.

Voici la réalité sur le terrain avec le témoignage d'un personnel qui travaille dans un service paye :

Régularisation des CMO : Quelle charge de travail pour les collègues des services paye ?

Dans un premier temps les agents ont saisi et diffusé des arrêts erronés car informatiquement parlant, les arrêts ne précisait pas le passage à 90% à partir du deuxième jour du congé alors que ça aurait dû être effectif dès le 1er mars !

Il a ensuite été demandé à tous les agents de conserver les arrêts CMO des agents et de ne rien saisir.

Enfin, quand il a été possible de publier les arrêts, les agents ont dû :

- Effacer les congés déjà saisis,
- Re Saisir,
- Re Diffuser.

La prise en compte du traitement et des indemnités à 90 % n'étant toujours pas effective informatiquement parlant, les agents qui ont eu des CMO depuis le 1er mars ont été prévenus que la régularisation devrait se faire sur la paye de juillet. Mais cela est-ce bien réaliste ?

Les collègues des services paye ne savent pas s'il faudra :

- Effacer les congés saisis depuis le 1er mars ?
- Re saisir de nouveau les congés ?

C'est dans le cas où l'informatique tourne et régularise tout seul sinon les agents devront effectuer la régularisation manuellement pour des centaines de personnels :

- Calculer le montant du traitement trop perçu,
- Calculer le montant des nombreuses et différentes indemnités trop perçues,
- Réaliser les pièces paye pour le traitement et pour chaque indemnité,
- Saisir les régularisations.

Pour le SPASEEN FO il est inadmissible que les agents concernés par un ou plusieurs arrêts maladie depuis le 1er mars, aient un retrait sur salaire de plusieurs centaines d'euros (pour certains), sans être prévenus et sans qu'on leur propose un échéancier.

Le SPASEEN FO continu de revendiquer l'abrogation du jour de carence ainsi que le maintien du traitement à 100% en cas de congé maladie !

3 Télétravail en CIO :

Après discussion avec plusieurs directrices et directeurs de CIO, dont la plupart ont anticipé la possibilité de télétravailler pour les personnels administratifs en rédigeant des fiches de poste avec des missions télétravaillables, cela reste un blocage pour l'administration. Blocage d'autant plus incompréhensible que les personnels administratifs des CIO sont tous dotés d'un ordinateur portable et que dans beaucoup d'autres académies, ils télétravaillent déjà et que cela fonctionne très bien.

Réponse du Secrétaire Général d'Académie : *nous allons écrire aux directeurs pour leur poser la question sur ce sujet.*

Cependant nous devons rester vigilant car les CIO reçoivent du public et ne doivent pas être invisibilisé par l'absence de personnel. De plus les collectivités territoriales sont à l'affut pour récupérer les locaux. Nous devons occuper le terrain !

Le SPASEEN FO, note une avancée sur ce sujet, et se félicite de la volonté de l'administration d'interroger les directrices et directeurs de CIO.

Pour le SPASEEN FO, il faut aller plus loin encore ! Les personnels administratifs des CIO ne sont pas que des agents d'accueil ! Ils ont des missions télétravaillables qui doivent être listées afin de leur permettre d'accéder au télétravail.

Le SPASEEN FO, a pris contact avec monsieur le Secrétaire Général d'Académie pour avancer sur ce sujet.



Vos représentants FO restent votre disposition pour toute question concernant les services académiques.

N'hésitez pas à nous contacter

Ne restez pas isolés !